



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), Joël SIELLER, Nicolas BELLOIR, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Pouvoir : 1 Pouvoir (M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL)

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD, André LEFEUVRE,

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paierie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 14

Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 15

Date de la convocation : le 29 février 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/03/05 Compte Administratif 2015

Comité Syndical du 10 mars 2016

N°16/03/05 Compte Administratif 2015

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 3 mars 2015 adoptant le budget primitif,

Vu les décisions modificatives prises par le Comité Syndical réuni les 30 juin et 20 octobre 2015.

Vu la délibération n°16/03/06 du comité syndical réuni ce jour, le 10 mars 2016, portant sur l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2015 ;

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2016 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président ne pouvant présider, le comité syndical a procédé à la désignation de Monsieur Yannick NADESAN vice-président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE
Exploitation	6 666 903,31	8 774 284,18	8 798 328,20	10 905 709,07
Investissement	284 689,55	34 891,44	-12 408,58	- 262 206,69
TOTAL BUDGET	6 951 592,86	8 809 175,62	8 785 919,62	10 643 502,38

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants

Investissement	- 262 206,69€
Fonctionnement.....	+10 905 709,07€
Total	10 643 502,38€

Les Restes à Réaliser sont de **268 015€**.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 10 mars 2016

Le Président,

Auguste FAUVEL

